



# Concordance

ÉCRIRE ENSEMBLE

## Prestataire en écriture Ecrivain-Conseil®

Membre du GREC, de la SDGL et du SNPCE

13 rue de grouteau - 85500 LES HERBIERS

06 12 21 41 02

[ecrivainconcordance@gmail.com](mailto:ecrivainconcordance@gmail.com)

ecrivainconcordance.fr

Entreprise individuelle

SIRET : 935 180 265 00016 - APE : 96.09Z

*Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM) en application de l'article L. 123-1-1 du Code de commerce.*

\*\*\*\*\*

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### OBJET

Les conditions générales ci-dessous sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elles annulent et remplacent les précédentes. Elles détaillent les droits et obligations de Concordance, ci-après nommé « le prestataire » et de son client ci-après nommé « le client ». Toute prestation accomplie pour le compte d'un client implique que celui-ci ait pris connaissance des présentes conditions générales de vente et qu'il y adhère sans réserve. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la commande par le client.

### DEVIS ET COMMANDE

Chaque demande est unique, chaque besoin est spécifique. Tous les travaux de rédaction sollicités font l'objet d'un devis gratuit et sans engagement.

Chaque devis mentionne la description de la prestation, les tarifs, les conditions de règlement, les délais de livraison ainsi que toute autre condition définie au préalable avec le client (ex : les indemnités de déplacements, les frais postaux, la majoration des urgences, l'impression de documents etc.).

La signature manuscrite ou électronique du devis par le client, accompagnée de la mention « bon pour accord », vaut commande des prestations qui y sont indiquées et acceptation sans réserve des présentes conditions de vente. La réception de l'accord écrit du client (par courriel ou

courrier postal) valide également la commande.

Le client s'engage à transmettre au prestataire tous les contenus nécessaires à la réalisation de la commande le plus rapidement possible afin de respecter le délai fixé au devis. En cas d'absence de transmission de ces documents dans le délai fixé, le prestataire proposera un nouveau planning de réalisation qui annulera et remplacera l'échéance initiale. Ce report de délai s'impose au client sans pouvoir donner lieu à un remboursement et ne peut en aucun cas avoir pour conséquence la résiliation automatique du contrat. Aucune prestation n'est fournie sans la réception préalable du devis accepté et signé et, le cas échéant, du paiement de l'acompte de la commande.

### MODIFICATIONS ET DÉLAIS

Les prestations réalisées par le prestataire se limitent aux mentions indiquées sur le devis. Si, au cours de l'exécution des prestations le client souhaite ajouter ou modifier des prestations, un devis complémentaire devra être établi et signé. Lorsque la prestation est livrée au client, celui-ci a la possibilité, dans un délai de 48 h à compter de la réception de la commande, de demander des précisions ou des modifications légères, qui ne pourront pas porter sur la structure générale du document et ne pourront pas ajouter de nouveaux éléments non prévus par le devis ou non fournis par le client avant le début de l'exécution des prestations. Au-delà de ce délai, les documents livrés seront considérés comme conformes à la commande et aucune modification ne pourra être effectuée, aucune réclamation ne pourra être engagée. Toute nouvelle demande devra faire l'objet d'une nouvelle commande et d'un nouveau devis.

### PRIX

Le premier contact est gratuit (courriel ou conversation téléphonique) afin d'estimer le besoin du client.

Les prestations peuvent être facturées à la page, à l'heure, à la séance ou au forfait. La mise en ligne permanente d'une grille tarifaire n'est pas prévue en raison de la diversité et de la personnalisation nécessaire aux demandes des clients.

Les prix des prestations sont mentionnés sur le devis accepté dans la limite de la date de validité de l'offre. Ils sont libellés en euros (€). Ils ne sont pas majorés du taux de TVA, en application de l'article 293 B du Code général des impôts. Les règlements se font par chèque, espèces ou virement bancaire.

Pour un montant inférieur ou égal à 300 €, le règlement se fait à la commande. Au-delà de ce montant, un acompte de 50 % du montant total facturé est demandé. Pour les particuliers, la livraison de la commande n'est réalisée qu'après le paiement intégral. Une majoration de 50 % du tarif initial est appliquée pour toute demande urgente

(demande de prestation dans un délai de 48 h ou le week-end par exemple).

Une remise peut être consentie aux étudiants sur présentation d'un justificatif et à tout autre client, eu égard à sa fidélité notamment.

En cas de déplacement au-delà de 15 km, une facturation de transport peut être appliquée.

Sauf mention contraire, les tarifs ne comprennent pas le coût d'une impression éventuelle ou la fourniture d'un support (CD, USB...).

Tout rendez-vous non décommandé 24 h à l'avance est dû en intégralité.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

Chaque prestation donne lieu à l'établissement d'une facture. Les prix facturés sont ceux en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande. Pour les travaux importants, le règlement de la prestation pourra être échelonné suivant un rythme de facturation défini par le devis. Le prestataire a la possibilité d'effectuer toutes les facturations intermédiaires en fonction de l'avancement des travaux. Dans ce cas, le client s'engage à procéder au règlement des factures du prestataire dans les sept jours suivant leur réception ou à l'échéance éventuellement mentionnée sur ces dernières.

À défaut de règlement, le prestataire pourra suspendre la commande en cours tant que la ou les factures en instance n'auront pas été honorées par le client.

Le solde est payable au plus tard le dernier jour de l'échéance de paiement mentionnée sur la facture.

Quel que soit le mode de paiement convenu entre les parties, le paiement n'est considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix. Les prestations sont livrées après réception du règlement. En cas d'envoi par format numérique, la facture acquittée sera jointe par courriel.

### RETARD DE PAIEMENT

Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, des pénalités de retard sont applicables dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture : une indemnité calculée sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance, les sommes dues au titre de cette commande ou d'autres commandes déjà exécutées ou en cours de prestation seront immédiatement exigibles après mise en demeure.

### DÉLAIS D'EXÉCUTION

Les prestations sont exécutées dans le délai convenu entre les parties et figurant sur le devis. Ce délai est convenu à titre indicatif et pourra être prorogé en cas de nécessité, dans une limite raisonnable, sans qu'aucun

dédommagement ne puisse être exigé par le client ou le prestataire. Aucun dédommagement ne peut être exigé dans le cadre d'un dépassement de délai dû à un cas de force majeure du prestataire (ex : coupure de réseau, piratage, grève nationale, pandémie etc.).

#### LIVRAISON

Les travaux sont livrés dans les conditions préalablement convenues avec le client :

- remis en mains propres ;
- envoyés au format numérique par courriel ou plateforme de transferts de fichiers. La facture acquittée sera jointe au courriel. La version papier de la facture sera expédiée par courrier dans les 48 heures suivant l'envoi des travaux si le client en fait la demande ;
- envoyés par transporteur ; dans ce cas, les frais de port induits seront facturés et mentionnés sur la facture ; de même, le choix du transporteur et les risques induits seront supportés en totalité par le client ; enfin, les délais de livraison, donnés à titre indicatif lors de la commande, ne seront pas garantis dans la mesure où ils dépendent du transporteur choisi par le client.

#### DONNÉES PERSONNELLES

Le prestataire garantit la confidentialité de toutes les informations qui lui sont communiquées. L'accord écrit du client est demandé avant de faire apparaître son nom, sa raison sociale et/ou le type de travaux réalisés dans ses références commerciales.

Les informations nominatives sont nécessaires à la gestion des commandes et aux relations commerciales. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, les informations à caractère nominatif relatives aux acheteurs pourront faire l'objet d'un traitement automatisé. Les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant.

#### RESPONSABILITÉ

Le client est responsable de l'exactitude des données et des informations qu'il transmet au prestataire. Il s'engage à se protéger de toute intrusion ou contamination par d'éventuels virus qui pourraient endommager les données ou les informations à l'exécution des travaux ou ralentir leur transfert.

Le prestataire est tenu à une obligation de moyens et non de résultat. Il s'engage à réaliser les prestations demandées en effectuant, le cas échéant, les recherches nécessaires et en mettant à la disposition du client les compétences et moyens adéquats aux travaux confiés ; à défaut, il oriente son client vers un professionnel à même de répondre à sa demande.

Si la responsabilité du prestataire devait être engagée, elle serait strictement limitée

au montant de la commande, et non aux conséquences de l'utilisation des travaux. Par ailleurs, le prestataire ne saurait être tenu pour responsable des problèmes liés à d'éventuelles conversions de fichiers ou de logiciels de versions différentes, d'incompatibilités ou de dysfonctionnements de réseau Internet.

#### DROITS D'AUTEUR

Les travaux et droits d'auteur demeurent la propriété du prestataire jusqu'au paiement intégral par le client des sommes dues. Le prestataire renonce, sauf contrat spécifique, aux droits d'auteur sur les écrits réalisés pour le client. Si le client destine le document à publication, la recherche d'un éditeur lui incombe. Le prestataire ne saurait être tenu pour responsable de l'échec d'une telle démarche. Le prestataire ne peut être tenu responsable juridiquement du contenu d'un écrit en cas d'altération du texte livré. Les photographies ou les fichiers sonores réalisés par le prestataire demeurent également sa propriété jusqu'au paiement intégral par le client des sommes dues.

#### DROIT DE RÉTRACTATION

Le droit de rétractation de 14 jours prévu par le code de la consommation dans le cadre de la vente à distance n'est pas toujours applicable. Ce droit ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du client, avant la fin du délai de rétraction.

Lorsque le devis est accepté et signé par le client, accompagné du règlement des prestations ou de l'acompte mentionné dans le devis, le contrat est conclu et l'exécution des prestations est lancée afin que les délais fixés par le devis soient respectés.

#### FORCE MAJEURE

La responsabilité du prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de la prestation découle d'un cas de force majeure, entendu comme tout événement extérieur imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

#### RÉSILIATION

Toute résiliation d'une commande, par l'une ou l'autre des parties, devra intervenir par courrier recommandé avec accusé de réception. En cas de résiliation par le client, les travaux déjà effectués ne donneront lieu à aucun remboursement.

Le client est responsable de la véracité des données et informations transmises pour la réalisation des travaux. Le prestataire se réserve le droit de refuser des projets ou d'interrompre un contrat qui ne serait pas conforme à ses compétences, qui serait répréhensible par la loi ou qui serait voué à faire l'apologie ou la publicité de faits punis par la législation française en vigueur.

Pour toute annulation, même en cas de force majeure, avant le début de la prestation, le montant de cette dernière restera exigible en totalité à titre d'indemnité forfaitaire.

Si, lors d'une précédente commande, le client s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de paiement, par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins qu'il ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement à la commande. En cas de non-paiement, même partiel, à l'échéance, le prestataire se réserve le droit de résilier le contrat ou de suspendre l'exécution des prestations en cours.

#### RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de non satisfaction, de contestation ou de réclamation, une solution amiable pourra être envisagée en fonction de la nature et du bien-fondé de la réclamation. A défaut d'accord amiable entre les parties, tout litige susceptible de s'élèver entre elles sera soumis au droit français.

Tout litige relatif à une commande reçue pourra être arbitré par le médiateur de la consommation auprès duquel Concordance a adhéré, à savoir : AMIDIF [www.amidif.com](http://www.amidif.com)

En cas d'échec de règlement amiable, tout litige sera jugé par le Tribunal de Commerce de La Roche-sur-Yon (Vendée) et sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social du prestataire et ce, quel que soit le lieu de livraison des travaux. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

En cas de litige non réglé à l'amiable, le tribunal de ressort du siège social de Concordance est le tribunal de La Roche-sur-Yon (85).

\*\*\*\*\*

